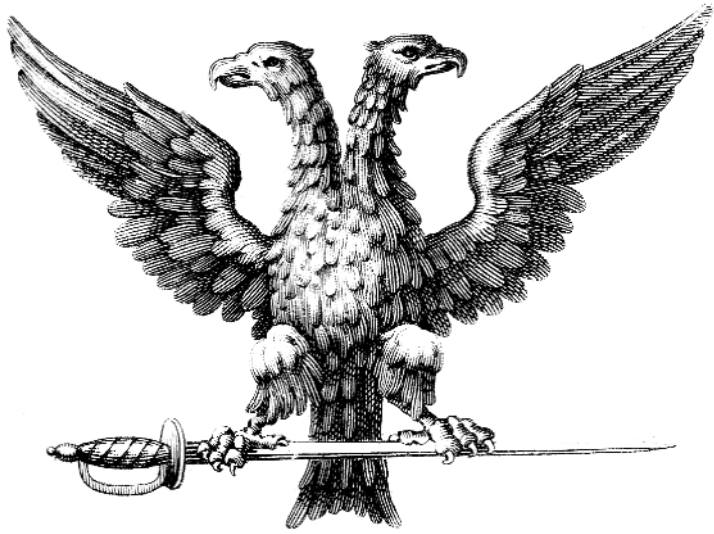


AIGLE BICÉPHALE

L'AIGLE À DEUX TÊTES

PIERRE MOLLIER, 33e

L'Aigle à deux têtes est aujourd'hui l'emblème du système de hauts grades maçonniques le plus pratiqué dans le monde : le Rite Écossais Ancien et Accepté. À l'origine, les grades pratiqués sous la juridiction des Suprêmes Conseils tenaient fortement à la tradition judéo-chrétienne. Au terme d'une évolution de deux siècles, ce rite se veut aujourd'hui porteur d'une spiritualité universaliste.

Il est curieux de constater que cette vocation universelle existait virtuellement dans l'emblème choisi aux origines du rite. En effet, pour l'historien de l'iconographie "*l'aigle est avec le dragon le seul animal qui appartienne à l'emblématique de tous les temps et de tous les pays*" [1]. Or depuis la plus haute Antiquité, des communautés humaines ont fait de l'aigle à deux têtes, mi-aigle, mi-animal fabuleux [2] et qui par là tient au dragon, une figure emblématique. Lorsque dans le deuxième tiers du XVIIIe siècle la Franc-Maçonnerie s'agrégera une partie du corpus symbolique occidental, l'aigle à deux têtes prendra naturellement place parmi ses emblèmes.

1. Michel Pastoureau, *Traité d'Héraldique*, Picard, Paris, 1979, p. 148.
2. Sur la symbolique de cette figure, voir : *Corps Écrit*, no 6, mai 1983, *L'animal fabuleux*, P.U.F.





10. AIGLE À DEUX TÊTES
Sceau de Boghazköy.

11. AIGLE À DEUX TÊTES
Monnaie turcomane (vers 1197-1219).

— PREMIÈRE PARTIE —

DES SOURCES ICONOGRAPHIQUES AU SYMBOLE MAÇONNIQUE

1. L'Orient aux origines de l'Aigle à deux têtes [3]

1.1 – Naissance de la position héraldique de l'Aigle à deux têtes chez les Hittites

Peut-être les figurations à deux têtes sont-elles connues depuis des temps immémoriaux ? Ainsi une représentation féminine à deux têtes (Déesse-Mère ?) retrouvée à Catal Hüyük, une des plus anciennes villes du monde, a-t-elle pu être datée du sixième millénaire avant J.C.
Les premières attestations de la figure de l'aigle à deux têtes sont aussi extrêmement anciennes. On les découvre dans le matériel archéologique laissé par la civilisation hittite qui s'épanouit en Asie Mineure entre le XX^e^ et le XIII^e^ siècles avant notre ère.
Il s'agit d'abord de sceaux cylindriques trouvés dans les fouilles de Boghazköy (Figure 10 : sceau de Boghazköy [4]) ancienne capitale hittite. Ils présentent de façon très claire un aigle bicéphale aux ailes déployées. La recherche d'une certaine esthétique conduit à cette position "héraldique" qui s'explique aussi par une tendance naturelle à la symétrie et la nature probablement religieuse de l'être représenté.
La datation proposée par les scientifiques est de + ou – 1750-1715 et le contexte situerait l'origine de ces sceaux dans un milieu commerçant.
On retrouve cette image de l'aigle à deux têtes dans la même région dans deux œuvres monumentales, à Alaça Hüyük (datée de + ou – 1400) et à

3. Dans cette partie nous reprenons les données réunies et présentées dans l'excellent article de Gabriël Bénigne Devos : « L'Anatolie, berceau de l'aigle à deux têtes » in *Revue Française d'Héraldique et de Sigillographie*, 1990-1991, n° 60-61, pp. 1-11. Toutefois pour les paragraphes consacrés aux origines hittites de l'emblème nous les avons enrichis par des éléments empruntés à : Piet Cornil, *Naissance de la position "héraldique" de l'aigle*, Deuxième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique-Actes du Congrès de Nivelles 1984 (1987) IV, pp. 265-273.
4. Dessin d'après Piet Cornil, *op. cit.*, p. 268, photo 10.

Yazilikaya (1250 au plus tard) tel l'Aigle bicéphale de Alaça Hüyük [5] à la page 26.
Le contexte est ici différent et semble exclusivement religieux. L'aigle devient le symbole de la divinité. À Alaça Hüyük, l'aigle se trouve sur la face intérieure de l'orthostate portant les sphinx situés à l'entrée monumentale de cette ville. À Yazilikaya, il se trouve au milieu d'une procession de divinités, dont l'ensemble servit de sanctuaire en plein air. L'aigle à deux têtes semble s'estomper dans la dernière période hittite, du IXe au VIIe siècles, et disparaître avec la fin de cet empire.

1.2 – Seldjoukides et Turcomans : la redécouverte de l'Aigle à deux têtes pendant le haut Moyen Âge

C'est dans la même région, mais deux mille ans après, que va réapparaître l'aigle à deux têtes.
À partir de l'an mil, les Seldjoukides – seigneurs turcs de Mongolie convertis à l'Islam vers 920 – envahissent l'Anatolie. À la fin du XIe siècle les Seldjoukides d'Anatolie se séparent des Grands Seldjoukides d'Iran pour créer le royaume des Seldjoukides dit de Rum (Rome) car situé en pays byzantin. Ils établissent leur capitale à Nicée (Iznik), puis à Konya. L'aigle à deux têtes se rencontre à profusion sous le règne du plus grand sultan seldjoukide de Konya, Alaeddin Keykübad (1219-1236) et de son fils et successeur Keyhusrem II (1236-1246). On le découvre en effet sur des tissus, des pierres taillées, des carreaux muraux ou des porte-Coran. Comme toute problématique iconographique il est très difficile de dire s'il s'agit d'un emprunt ou d'une recréation. L'un et l'autre auraient été facilités par le fait que les ancêtres des Seldjoukides connaissaient au Ve siècle un coq à deux têtes. Mais c'est bien d'un emprunt dont il s'agit chez les successeurs des Seldjoukides au tout début du XIIIe siècle, les Turcomans. Si l'on trouve des aigles à deux têtes sur certaines de leurs pièces de monnaie en bronze, on y découvre aussi des motifs sassanides, grecs, romains, byzantins et chrétiens, manifestement copiés sur des vestiges anciens. Une idée en est donnée par l'exemple de monnaie turcomane de la figure 11.

5. In Piet Cornil, *op. cit.*, p. 271, photo 14.

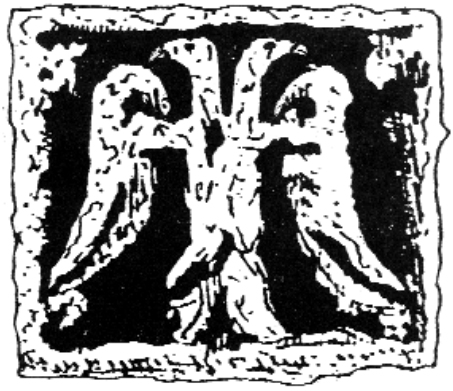
1.3 – Byzance : l'Aigle à deux têtes, emblème de l'Empire

Constantinople se veut la Nouvelle Rome et à ce titre l'emblématique de l'aigle y est bien connue, comme symbole de la puissance et de la souveraineté. À l'image des Césars et des Augustes de la Rome antique, le Basileus, l'empereur byzantin, souverain de l'Empire Romain d'Orient, porte l'aigle pour armes.
Comment cet aigle impérial romain est-il devenu un aigle à deux têtes ? Une alternance de guerres et d'échanges commerciaux rythmait les relations étroites des Byzantins avec leurs voisins et ennemis, Seldjoukides puis Turcomans. L'aigle à deux têtes est très probablement arrivé à Constantinople sur les tissus ou les monnaies d'un marchand, ou dans les souvenirs d'un soldat. Les lutrins des églises orthodoxes qui présentent cet emblème sont les cousins des porte-Coran seldjoukides. Par son caractère propre, l'aigle à deux têtes a dû peu à peu se développer dans l'art et l'emblématique jusqu'à infléchir le dessin de l'aigle impérial. C'est probablement le basileus Théodore II Lascaris (1254-1258) qui le premier fit de l'aigle bicéphale un emblème de l'empire. Il faut dire que les deux têtes de l'aigle symbolisaient particulièrement bien la double souveraineté temporelle et spirituelle à laquelle prétendaient les basileus. Par la suite l'emblématique de l'aigle à deux têtes sera toujours très présente dans l'église orthodoxe grecque, jusqu'à en devenir l'emblème officiel ! Les aigles à deux têtes des pays balkaniques, ainsi que celui de l'empire russe, sont directement hérités de Byzance.

2. L'Aigle à deux têtes dans l'Occident médiéval

2.1 – Apparition de l'Aigle à deux têtes dans l'art roman

On découvre quelques exemples d'aigle à deux têtes dans la sculpture romane des églises de Vouvant (Vendée), Civray (Vienne) (figure 12), Gensac-la-Pallue et Sainte-Colombe (Charente), Moissac (Tarn-et-Garonne), Vienne (Isère). Sans qu'il soit possible de les dater très précisément, aucune de ces églises ne semble postérieure au XII^{e} siècle. Comment cette figure d'origine orientale a-t-elle pu rejoindre puis s'épanouir au cœur de l'Occident médiéval ?





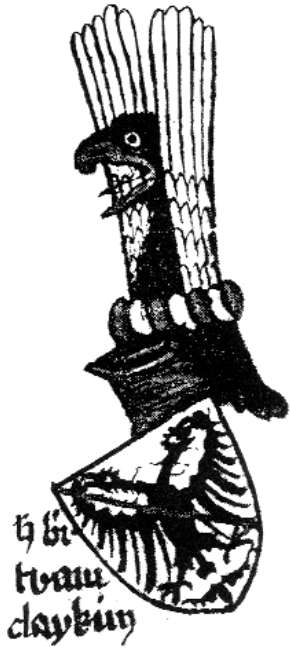
12. AIGLE À DEUX TÊTES
Civray, Église de Saint Nicolas et Sainte Colombe.

13. AIGLE À DEUX TÊTES
Suaire de la Cathédrale de Périgueux.

Suivons les explications d'Emile Mâle sur un itinéraire iconographique classique qui pourrait bien être aussi celui de l'aigle à deux têtes :
« Au temps de Saint-Bernard, c'est-à-dire en pleine époque romane, les fleurs et les animaux qui ornent les cloîtres et les églises sont la plupart du temps des copies d'originaux antiques, byzantins, orientaux, que l'artiste reproduisait sans en comprendre le sens.
L'art décoratif du Moyen Âge a commencé par l'imitation. Ces prétendus symboles ont été souvent sculptés d'après le dessin d'une étoffe persane ou d'un tapis arabe. À mesure qu'on l'étudie mieux, l'art décoratif du XI^e^ et du XII^e^ siècles apparaît de plus en plus comme un art composite qui vit d'emprunts. Les multiples éléments dont il est fait commencent à se laisser entrevoir. Les chapiteaux romans nous montrent fréquemment, par exemple, deux lions disposés symétriquement de chaque coté d'un arbre ou d'une fleur. Irons-nous avec l'abbé Auber, en chercher le sens dans les livres des théologiens du XI^e^ siècle ? – Nous perdrions notre temps, car ces deux lions, Lenormand l'a prouvé, ont été copiés sur quelque étoffe fabriquée à Constantinople d'après de vieux modèles persans. Ce sont les deux animaux qui veillent sur le hom, l'arbre sacré de l'Iran. Les tisserands byzantins n'en savaient déjà plus le sens et n'y voyaient qu'un dessin industriel d'une disposition heureuse. Quant à nos sculpteurs du XII^e^ siècle, ils imitaient les figures du tapis byzantin apporté en France par les marchands de Venise, sans se douter qu'elles pussent avoir une signification quelconque." [6] (figure 12 [7])
Or il se trouve que l'on a justement découvert lors de travaux dans la cathédrale de Périgueux, en 1895, un tissu d'origine orientale présentant des motifs d'aigle à deux têtes. Appelé « *Le Suaire de Saint-Front* », il s'agit d'un morceau de soie du XI^e^-XII^e^ siècle, d'origine Grand-Seldjoukide, turcomane ou provenant d'un atelier de Constantinople, voire de l'Espagne musulmane. Il s'agirait d'un morceau de chasuble d'un évêque dont les restes ont été transférés avec ceux d'autres évêques, et emmurés en 1173 [8]. (figure 13)

6. Emile Mâle, *L'Art Religieux du XIII^e^ siècle en France*, Biblio Essais-Le Livre de Poche, pp. 107-108.
7. Dessin tiré de : Olivier Beigbeder, *Lexique des Symboles*, Zodiaque 1989, p. 52.
8. Voir : Michel Soubeyran, « Le Suaire de St. Front », in *Bulletin Soc. Hist. et. Arch. du Périgord*, T. CVIII-1981, le dessin est tiré de l'article. Cité in Gabriël Bénigne Devos : *Les origines diverses de l'Aigle bicéphale en France*, Forest-Bruxelles, 1990.





14. AIGLE À DEUX TÊTES
Sceau de Guillaume de l'Aigle, Commandeur du Temple.

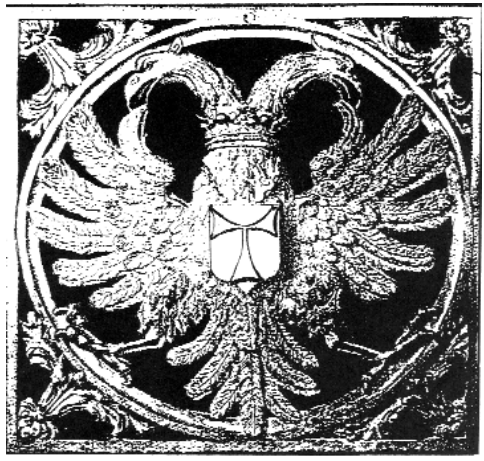
15. AIGLE À DEUX TÊTES
Blason de du Guesclin.

Un dernier élément renforce la thèse de l'emprunt à l'Orient. L'Aigle à deux têtes semble bien représenté dans les blasons des principaux participants des croisades : Jourdain d'Amphermet, Jean de Dion, Hamelin et Geoffroy d'Antenaise, Jean de la Béreaudière, Le Meigre, Amaury de Saint-Cler, Hugues de Sade et Laurent de la Laurencie.

2.2 – L'Aigle à deux têtes dans les sceaux et les armoiries

Les armoiries apparaissent sur les champs de bataille du XII^e^ siècle pour permettre aux combattants de se reconnaître au cœur de la mêlée... Les animaux furent parmi les premières figures utilisées. Les armoiries animalières constituent 60 % des armoiries vers 1180, 40 % vers 1250 et se stabilisera autour de 30 %, puis vers 25 % au cours du XIV^e^ siècle [9].
L'aigle – monocéphale – est l'une des grandes figures de l'héraldique. Mais : « *Dans les armoiries occidentales, son indice de fréquence est cependant très inférieur à celui du lion : au Moyen Âge on compte environ un écu à l'aigle pour six écus au lion, et à l'époque moderne le rapport semble passer de un à dix. C'est surtout la rareté de l'aigle dans les armoiries roturières qui explique ces différences* [10]*. L'aigle est en effet essentiellement une figure héraldique nobiliaire, symbole de puissance et d'autorité* [11]. »
« *L'origine et la signification de l'aigle à deux têtes sont des sujets qui ont fait couler beaucoup d'encre. Il semble bien que ce soit avant tout un thème essentiellement graphique et que le blason l'ait emprunté, tardivement, à l'iconographie orientale* [12]. ».
Le plus ancien exemple français est celui du sceau apposé en 1227 par un Chevalier de l'Ordre du Temple, Guillaume de l'Aigle, Commandeur du Temple en Normandie. (figure 14 [13])

9. Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 134.
10. Il s'agit bien sûr d'une tendance et non d'une règle. Ainsi connaît-on des armoiries roturières portant l'aigle à deux têtes comme celles de Jean de Sersimoens, bourgeois de Gand (1414). voir : Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 50, fig. 56.
11. Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 148.
12. Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 149.
13. Sceau rond de 25 mm, légende : S'Fratris W-de Aquila (sigilum fratris Willelmi de Aquila) appendu à un acte concernant les Templiers de Saint Étienne de Renneville, du mois de septembre 1227. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, Paris, 1863, T. III, sceau 9868 ; cité et reproduit in : Laurent Dailliez, *Règle et Statuts de l'Ordre du Temple*, deuxième édition présentée par Jean-Pol Lombard, Dervy, Paris, 1996, p. 12.





16. AIGLE À DEUX TÊTES
Blason des Chanoines réguliers de Saint Antoine.

17. AIGLE À DEUX TÊTES
Blason du Saint-Empire.

Le second cas est celui de Jocelin de Chanchevrier daté de 1229. On a pu calculer que jusqu'en 1300, dans les armoiries françaises, à peine 7 % des aigles étaient bicéphales.
L'aigle à deux têtes n'est donc pas un motif héraldique quantitativement important. En revanche la qualité de certaines personnalités l'ayant pour arme a pu contribuer à en donner une image particulière. Ainsi découvre-t-on qu'il constitue les armes de Bertrand du Guesclin (1320-1380). Héros de tournoi, chevalier errant et justicier au renom légendaire, guerrier victorieux puis connétable de France, on fit de lui sous Charles VI, le type du parfait chevalier[14]. Or, Bertrand du Guesclin portait « *d'argent à l'aigle à deux têtes de sable, à la côtice de gueules brochant sur le tout, becquée, lampassée et armée de gueules* ». L'aigle à deux têtes se voit donc associé dans l'imaginaire médiéval au type du parfait chevalier. (figure 15[15])
Outre sa présence dans les armoiries des chevaliers croisés, l'aigle à deux têtes constitue le blason d'un Ordre hospitalier du Moyen Âge, les Chanoines réguliers de Saint Antoine qui portent « *D'or à un aigle de sable à deux têtes, diadémé de même, ayant le vol étendu et au col une couronne d'or, en forme de collier, duquel pend un écusson aussi d'or, posé sur la poitrine de l'aigle et chargé d'un tau ou taph d'azur.*[16] ». (figure 16[17])

2.3 – L'Aigle à deux têtes dans l'Europe moderne

Plus on avance vers le XV^e^ siècle plus l'aigle à deux têtes se développe dans les pays germaniques auquel il est souvent exclusivement associé aujourd'hui, plus à tort qu'à raison. Mais « *malgré quelques témoignages exceptionnels à l'époque de Frédéric II, ce n'est que sous l'empereur Sigismond, c'est-à-dire au début du XV^e^ siècle, que l'aigle bicéphale devint définitivement la*

14. Dans la bibliographie des romans de Chevalerie qu'il propose, Lenglet Dufresnois, écrit encore en 1734 : « Bertrand du Gesclin a été un si grand homme que nos anciens auteurs n'ont pas cru lui faire plus d'honneur que de mettre son histoire en roman, soit en vers, soit en prose, ainsi chacun l'a glosé à sa manière » in *De l'usage des Romans*, T. II, p. 224, Cf. *Renaissance Traditionnelle* n° 97-98, pp. 8-9.
15. Armorial de Gelre (vers 1370-1386), f°47, cité in Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 229.
16. Voir : Adalbert Mischlewski, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge, les Chanoines réguliers de Saint Antoine*, Presse Universitaire de Grenoble, 1995.
17. Fer forgé du blason reproduit in Adalbert Mischlewski, *op. cit.*, quatrième de couverture.

figure héraldique de l'empereur, tandis que l'aigle monocéphale était désormais réservé au roi des Romains.[18] » (figure 17[19])
En héraldique, à la fin du XVIII[e] siècle, l'Aigle Eployée entre dans les armes de près de 500 familles européennes dont, pour 200 d'entre elles, il constitue les armes complètes[20].

3. Les débuts de l'Aigle à deux têtes en Maçonnerie

L'Aigle à deux têtes apparaît en Maçonnerie en France dans le tout début des années 1760 avec le grade de Grand Inspecteur Grand Élu ou Chevalier Kadosh.
On le découvre ainsi dans la fameuse lettre que les Maçons de Metz écrivent à ceux de Lyon en juin 1761. Ce précieux courrier[21] a pour objet l'information réciproque des dignitaires de l'ordre sur les grades connus ou pratiqués dans les deux orients. Les maçons lorrains y expliquent que le grade le plus élevé qu'ils pratiquent est celui de « *Chevalier Grand Insp[eur] Grand Élu d[er] grade* », en conséquence, « *Tous les grades […] sont tous subordonnés à ce dernier* »[22], or :
« *Le petit attribut* [de ce grade] *est un aigle d'or éployé portant une couronne de prince sur les deux têtes et tenant un poignard dans ses serres. Le grand attribut est une Croix rouge à 8 pointes semblable à celle de Malthe ; sur le centre, dans un Cercle, sont une Epée et un poignard en sautoir.*[23] »
On trouve justement au bas de la copie d'un procès-verbal conservée dans les archives de la Loge « *de Saint Jean* » de Metz un très beau sceau présentant un aigle à deux têtes[24]. Ce document est daté du 25 avril 1763

18. Michel Pastoureau, *op. cit.*, p. 149.
19. Albert Dürer, blason du Saint-Empire extrait des armoiries de la ville impériale de Nuremberg, tiré de Alain Boureau, *Chronique politique d'un emblême*, Cerf, Paris, 1985.
20. Voir : Théodore de Renesse, *Dictionnaire des figures héraldiques*, Société belge de librairie, Bruxelles, 1894 ; T.VI, pp. 140-157.
21. Transcrit dans : Steel-Maret, *Archives Secrètes de la Franc-Maçonnerie*, reprint Slatkine, Genève-Paris, 1985, pp. 72-78.
22. Lettre de Des Graviers, Meunier de Précourt et Leboucher de Lénoncourt aux dirigeants de la maçonnerie de Lyon, datée du 9 juin 1761, transcrit dans : Steel-Maret, *op. cit.*, pp. 76-77.
23. Steel-Maret, *op. cit.*, p. 77.
24. BN FM[1] 111, f°140 verso.

et il n'est pas indifférent que le signataire en soit le frère Le Boucher de Lénoncourt. On le connaît en effet comme l'un des principaux promoteurs du grade de Kadosh dans les années 1760[25].

Ce sceau présente donc très probablement l'iconographie première de l'aigle à deux têtes en maçonnerie. Peut-on attribuer la réalisation de ce sceau à Augustin Pantaléon, l'une des personnalités du cénacle animé par Le Boucher de Lénoncourt, qui exerçait la profession de graveur[26] ? Nous aurions donc là, à la fois le dessin originel de l'aigle à deux têtes dans l'Ordre maçonnique et son auteur !

Dans un courrier confidentiel à Willermoz, Meunier de Précourt révèle l'enseignement secret du grade de Grand Inspecteur Grand Elu ou Chevalier Kadosh : les francs-maçons sont en fait les descendants de « *ces fameux infortunés T...* [Templiers]. » Il y ajoute une glose sur l'emblème du grade :

« L'aigle portant un poignard dans ses serres avec ces mots : Neccum Adonay, Vengeance à Dieu, *nous représente les dernières paroles de Jacques de Molay, dernier Grand Maître, quand il ajourna le pape et le roy ; ajournement terrible vérifié par l'événement. L'aigle, l'animal qui plane le plus haut dans les airs et le seul qui fixe le soleil, est le juste emblème de cet infortuné vieilllard.*[27] »

Dans la lettre suivante où Meunier de Précourt entreprend d'exposer dans le détail les liens entre les Templiers et les Chevaliers Grands Inspecteurs Grands Élus, l'explication est un peu différente. Ce sont en effet les Templiers survivants au supplice qui :

« Comme l'aigle est le Roy des oiseaux et le seul qui regarde fixement le soleil, ils le prirent pour devise en l'armant d'un poignard dans les serres, comme pour demander justice à la divinité d'un aussi horrible attentat.[28] »

---

25. Voir : Étienne Gout, « Splendeurs et Misères du Chevalier Kadosh au temps de la première Grande Loge de France », in *Sources, États des travaux de l'Aréopage*, Grand Collège des Rites, Paris, 1986, pp. 143-155.

26. Sur l'activité maçonnique intense d'Augustin Pantaléon dans les années 1760 et sur ses engagements successifs dans les différents clans de la maçonnerie messine, et notamment dans celui qui fera la promotion du grade de Chevalier Kadosh, on pourra voir les pages consacrées à Metz par Alain Le Bihan dans : *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France, Loges de Provinces*, Paris, 1990, pp. 127-141.

27. Lettre de Meunier de Précourt à Willermoz du 22 avril 1762, transcrit dans : Steel-Maret, *op. cit.*, p. 80.

28. Lettre de Meunier de Précourt à Willermoz du 13 septembre 1762, transcrit dans : Steel-Maret, *op. cit.*, p. 83.

On doit noter que ces explications n'éclairent pas sur le caractère *éployé* de la dite aigle[29]. Peut-être celui-ci devait-il contribuer à assurer la préséance du Kadosh sur un autre grade apparu à la même époque et qui allait contester au Chevalier Grand Inspecteur Grand Élu le rôle terminal de *Nec plus Ultra* de la maçonnerie : le Chevalier de l'Aigle Rose-Croix. La symbolique de l'aigle – monocéphale – y joue en effet un rôle. Mais peut-être, tout simplement, l'aigle à deux têtes, dont les qualités chevaleresques et de souveraineté appartenaient au fond commun de la symbolique occidentale, apparut-il particulièrement adapté pour ce grade auquel « *Tous les* [autres... devaient être] *subordonnés* »[30] ; grade qui, en conséquence, se voulait porteur des plus précieuses révélations de la Maçonnerie et aspirait à gouverner l'Ordre. Toujours est-il que le G.I.G.E. ou Chevalier Kadosh allait connaître une grande fortune dans la Maçonnerie française des années 1760 et avec lui son emblème, l'aigle à deux têtes. Ainsi, dès 1762, les dignitaires de la Grande Loge des Maîtres de Paris, dite de France, avec à sa tête le substitut du Grand Maître Chaillon de Jonville, s'annoncent « *décorés du Grade par Excellence de G.I.G.E.* »[31]. Tous les rituels manuscrits de G.I.G.E. ou Chevalier Kadosh qui nous sont parvenus présentent l'aigle à deux têtes comme l'emblème du grade. Celui-ci se trouve ainsi associé au *Nec plus Ultra* de la Maçonnerie et devient donc, de fait, le symbole d'une fonction dirigeante dans la première Grande Loge de France.

29. On constate que dans le dessin qui accompagne l'extrait de rituel communiqué à Willermoz en juillet 1761, l'aigle qui prend place au sommet de l'échelle... n'a qu'une tête. On doit probablement attribuer cette erreur, car les textes sont clairs et précisent bien que l'aigle est bicéphale, au caractère partiel des informations distillées au compte goutte par Meunier de Précourt sur les hauts secrets de ce nouveau grade... sur lequel il avait promis de garder le silence le plus absolu.

30. Lettre de Des Graviers, Meunier de Précourt et Leboucher de Lénoncourt aux dirigeants de la Maçonnerie de Lyon, datée du 9 juin 1761.

31. Patente délivrée à la loge des *Frères Zélés* à l'Orient de Sedan en juillet 1762, BNF, FM^5 26.


NEMO ME IMPUNE LACESSIT



AIGLE À DEUX TÊTES
Sautoir de Ch∴ K∴, 2e moitié du xxe s.

— DEUXIÈME PARTIE —

DE L'EMBLÈME DU « GRADE PAR EXCELLENCE » AU BLASON DU 33e ET DERNIER DEGRÉ

L'Aigle à deux têtes fait donc son entrée dans la Franc-Maçonnerie comme emblème du « *Grade par Excellence* ». Le *Grand Inspecteur Grand Élu ou Chevalier Kadosh* apparaît en 1761 à Metz. Son promoteur est le très zélé frère Jean-Baptiste du Barailh qui se prévaut, entre autres, de pouvoirs du Comte de Clermont et du substitut du « T.I.fe. Frédéric Roy de Prusse ». La position de Metz, balcon français sur le Saint-Empire, et les tribulations allemandes de du Barailh – fait prisonnier outre-Rhin sur la fin de la guerre de Sept ans – font souvent attribuer une origine allemande au Kadosh. On sait aujourd'hui qu'il a sa source en France où existait en 1750 un archéo-Kadosh[30]. Mais le rituel de 1750 de l'*Ordre Sublime des Chevaliers Elus* ne fait aucune allusion à l'Aigle à deux têtes. L'emblème chevaleresque et impérial serait donc un apport de la nouvelle version du grade promue à Metz par du Barailh en 1761. Celle-ci a-t-elle été composée en terre allemande ? C'est très probable et il est pour le moins tentant de voir une influence germanique dans le parrainage nouveau de Frédéric Roy de Prusse pour l'emblème – absent en 1750 – de l'Aigle à deux têtes.

I. L'Aigle à deux têtes symbole de l'autorité maçonnique

De l'emblème d'un grade terminal au symbole de l'autorité maçonnique, le chemin n'est pas long. Nous avons soutenu ailleurs que la structure dont essaye de se doter en 1761 la première Grande Loge de France s'organisait autour d'un « *Conseil Suprême* »[31] de Chevaliers Kadosh. Nous

30. Voir : P.M., *Avant-Propos*, Renaissance Traditionnelle n° 112, p. 228 et André Kervella et Philippe Lestienne, « Un haut-grade templier dans les milieux jacobites en 1750 : l'Ordre Sublime des Chevaliers Élus aux sources de la Stricte Observance », *Renaissance Traditionnelle* n° 112, pp. 229-266.

31. Voir : Pierre Mollier, « Nouvelles Lumières sur la Patente Morin et le Rite de Perfection », *Renaissance Traditionnelle*, n° 110-111, pp. 127-130.

avancions aussi que le système maçonnique propagé aux Antilles par Etienne Morin était identique à celui qui se pratiquait à Paris en 1761 à l'époque où lui fut délivrée sa célèbre Patente. Morin était d'ailleurs l'un des animateurs de la première Grande Loge de France. L'approche iconographique apporte des éléments qui confortent ces hypothèses.

Quelques patentes délivrées dans la première partie des années 1760 ont été conservées jusqu'à nos jours. Les signataires affichent leur dignité éminente de Grand Inspecteur Grand Élu, au premier rang desquels « *Chaillon de Jonville, Substitut général du grand maitre de l'art Royal en france ; Vénérable de la Loge S^t^ Antoine à Paris, Grand Ecossais, Ch.^ier^ P^ce^de l'Orient, du Soleil ou des Adeptes, décoré du grade par excellence de Grand Inspecteur Grand Elu… »* [32]. Mais, du point de vue iconographique, la question est complexe.

Les plus anciens certificats maçonniques sont d'une grande simplicité. Il s'agit la plupart du temps de parchemins présentant un texte plus ou moins calligraphié attestant ou le grade dont est revêtu le porteur du document, ou la légitimité de la loge dont il constitue la patente.

Avant les années 1760, ce type de document ne présente que très rarement d'iconographie. On ne trouve en général de motifs symboliques que sur les sceaux de cire qui valident le document. À examiner ceux qui ont été conservés [33], ces sceaux présentent soit les armes du comte de Clermont, au nom duquel étaient délivrées les patentes [34], soit des motifs génériques d'emblématique maçonnique (colonnes, équerre, compas, parvis du temple, niveau...). Ce n'est qu'au milieu des années 1760 qu'apparaîtra l'usage, qui se généralisera peu à peu, d'établir les patentes ou les diplômes sur des planches gravées présentant parfois le texte imprimé des formules rituelles accompagné d'une abondante iconographie.

---

32. On trouve la formule dans les patentes délivrées aux *Frères Zélés* à Sedan en avril 1762 (BN FM^5 26) et à la *Triple Union* de Reims en juin 1762 (BN FM^5 30).

33. Nous nous fondons sur l'examen de l'échantillon présenté par la série FM^5 (patentes et diplômes) conservée au Fonds Maçonnique du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France.

34. L'utilisation récurrente de son sceau invite peut-être à reconsidérer une nouvelle fois l'opinion selon laquelle après une ou deux années d'intérêt pour les loges il n'aurait ensuite exercé qu'un parrainage lointain, puis se serait finalement complètement désintéressé des activités de l'Ordre. L'utilisation de son sceau et de ses armes suppose, nous semble-t-il, un accord, fut-il *a minima*, du Comte de Clermont.

La première patente établie sur un vélin imprimé paraît bien être celle délivrée en mai 1762 à la loge *Saint-Jean* de Metz[35]. Le décor en a été gravé par Nicole. Les patentes délivrées au début des années 1760 ne présentant généralement pas d'iconographie, on ne peut donc y découvrir si l'autorité de la première Grande Loge de France était symbolisée par un emblème particulier. Faute de document, on semble donc condamné à ignorer si l'Aigle à deux têtes tenait une place particulière dans son emblématique.

Mais chaque usage a ses exceptions. Durant cette période la forme prise par les patentes n'obéit pas à un modèle unique. Ceux qui les établissent jouissent d'une certaine liberté. Si la grande majorité d'entre eux s'est limitée à calligraphier les formules rituelles sur un vélin, quelques-uns ont illustré les patentes de motifs symboliques et ces exceptions sont particulièrement intéressantes. En effet, ces illustrations se révèlent riches en informations, elles sont une véritable empreinte du contexte maçonnique tel que le voyait l'auteur du document au moment de sa réalisation.

L'une de ces rares patentes "illustrées" présente pour notre problématique un grand intérêt. La patente délivrée le 18 juin 1761 en vue d'établir une loge régulière à Montreuil-sur-Mer[36] sous l'autorité du frère Jean Louis Léon Du Tertre, capitaine au régiment de Languedoc, a la particularité d'être encadrée par une jolie frise. Elle est décorée sur la gauche des différents emblèmes de la Maçonnerie bleue et sur la droite des symboles de quelques-uns des hauts grades les plus classiques. On reconnaîtra les attributs de Maître Parfait, Maître Irlandais, Elu, Écossais et Chevalier du Soleil... Ce document suggère donc graphiquement que la première Grande Loge de France se considérait comme souveraine sur l'ensemble des grades pratiqués par les Maçons[37].

Mais, plus intéressant encore, un blason semble signer et authentifier cette patente de *La Parfaite Union* de Montreuil-sur-Mer, délivrée, soulignons-le, en juin 1761[38] ; à une place éminente, au centre et au bas,

35. BN FM^5 27. On retrouve la même planche en FM^5 28 et FM^5 54.
36. BN FM^5 23.
37. Voir : P.M., « Nouvelles Lumières... », *art. cit.*, pp. 122-123.
38. Sur l'importance de la chronologie, au mois près, quant au rôle du Kadosh dans la première Grande Loge de France, voir : P.M., « Nouvelles Lumières... », *art. cit.*, p. 122.



18. Le blason de la patente
de Montreuil-sur-Mer.

symétriquement aux armes du Comte de Clermont, on découvre un écu portant : D'argent à trois aigles à deux têtes de sable, soutenu par deux lévriers, timbré d'une couronne ducale et décoré d'une croix pattée. (figure 18)
Le positionnement du blason n'est, bien sûr, pas indifférent. Tout est présenté comme si ces armes étaient celles de la première Grande Loge de France. Il est d'ailleurs peu probable, mais pas impossible, que celle-ci ait eu des armes « officielles ». Plus simplement, l'auteur, voulant équilibrer graphiquement les armes du comte de Clermont, attribue à l'autorité qui délivre la patente une composition héraldique. Très naturellement il choisit pour composer cet écu les emblèmes traditionnels du « *grade par excellence* » dont le *Conseil Suprême* constituait alors le directoire de la Grande Loge. Ainsi ce blason ne représente pas à proprement parler les armes cachées, enfin révélées, de la Grande Loge. Le sceau qu'elle utilisait généralement pour authentifier ses actes courants est bien connu et a été reproduit[39]. Ce blason est simplement un vestige iconographique du rôle éminent attribué aux Chevaliers Kadosh en 1761 dans l'organisation de la première Grande Loge de France.

1.1 – L'Aigle à deux têtes premier sceau du Grand Orient de France

On sait qu'après plusieurs essais de réorganisation qui échouèrent tous, la première Grande Loge de France se mettra en sommeil en 1766. Ses dirigeants – leur pouvoir était-il menacé ? – prétexteront des « ordres du gouvernement » qui paraissent aujourd'hui bien hypothétiques. La mort du comte de Clermont en 1771 donnera le signal de nouvelles tentatives pour doter la Maçonnerie française d'un centre commun. Elles aboutiront en 1773 avec la formation du Grand Orient de France. Juridiquement issu d'une réforme de la première Grande Loge de France, réveillée quelques mois pour l'occasion, le Grand Orient de France s'en présentera d'emblée comme l'héritier institutionnel. Or, en consultant

39. Jouaust, *Histoire du Grand Orient de France*, Rennes-Paris, 1865, Fac-simile, Teletes, Paris 1989, planche 2 (en fin de volume). Le sceau est celui de la « Grande Loge des Maîtres de l'Orient de France ». Autour d'un delta rayonnant on y distingue : compas et équerre entrelacés, les trois fleurs de lys du royaume et une couronne.



19. Le premier sceau du Grand Orient de France.

les deux volumes rassemblant les procès verbaux[40] des assemblées constitutives et des premières réunions du Grand Orient, on découvre qu'ils sont revêtus de sceaux arborant… l'Aigle à deux têtes[41]. (figure 19[42])

On les rencontre en alternance avec un autre sceau qui est manifestement celui du duc de Montmorency-Luxembourg. Comment interpréter cette Aigle à deux têtes qui scelle les premiers travaux du nouveau corps central de la Maçonnerie française ?

Il semble naturel d'y voir l'un des premiers sceaux du nouveau Grand Orient de France[43]. S'agit-il simplement de la réutilisation du matériel administratif – en l'occurrence les matrices de sceaux – de l'autorité maçonnique à laquelle il succédait ? Est-ce la rémanence du caractère éminent que revêtait la symbolique de l'Aigle à deux têtes à peine une dizaine d'années auparavant ? Peut-être un peu les deux. En tout cas une analyse plus détaillée du problème confirme bien les liens très forts de ce sceau avec l'emblématique de la première Grande Loge de France. On y retrouve plusieurs éléments caractéristiques. Ainsi les patentes émises dans les années 1760[44] s'ornent déjà de la devise *In Labore Quies*

40. Aujourd'hui conservés sous les cotes FM[1] 113 et FM[1] 114 au Fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France.

41. *Minutes des procès-verbaux des XIX assemblées maçonniques qui ont constitué le Grand Orient de France du 5 mars au 1er septembre 1773*, BN FM[1] 113, Les sceaux des premières assemblées ont été grattés et ne sont malheureusement plus lisibles. En revanche, de la 6ème (17 avril) à la 17ème assemblée (12 juillet), les sceaux sont bien conservés et leur lecture ne pose aucune difficulté. On retrouve aussi ces sceaux dans les papiers relatifs à différentes assemblées constitutives du G.O.D.F., FM[1] 114.

42. De nombreuses occurrences dans FM[1] 113.

43. Nous avons envisagé à un moment d'y voir le sceau maçonnique personnel du premier secrétaire général du Grand Orient de France : le Baron de Toussainct. Cette interprétation était suggérée par le *Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques* de Chassant et Tausin (Paris, Dumoulin, 1878) qui donne *In Labore Quies* pour la devise familiale de ce libre baron du Saint-Empire. Cette attribution au Baron de Toussainct posait d'ailleurs à l'historien des rites de redoutables problèmes. En fait, le *Dictionnaire des devises* attribue abusivement cette devise à Toussainct alors qu'elle se rattache à l'institution dont il était le secrétaire général.

44. Cette première patente pré-imprimée de la Grande Loge gravée par Nicole mériterait une étude particulière. L'iconographie illustrée notamment par BN FM[5] 27 a connu une très large diffusion dans les années 1760 et même après. Le sommet de la composition, très chargée, présente une aigle couronnée regardant à dextre. Il est des plus curieux de





20. Détail des patentes de la première Grande Loge de France gravées par Nicole présentant le même motif que l'écu brochant sur le sceau du Grand Orient de France.

21. Sceau maçonnique du duc de Montmorency-Luxembourg.

et on retrouve aussi, à l'identique, l'écu brochant sur notre sceau dans la composition allégorique de la colonne de droite de la planche de Nicole [45].

Pour ce qui est du sceau de l'Administrateur général, on sait que Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg est le véritable fondateur du Grand Orient de France. (figure 20)

Ses armes, celles du chef de lignée d'une grande famille française, sont bien connues : « *D'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, qui est de Montmorency et, sur le tout, brisé de Luxembourg qui est d'argent au lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'or, la queue fourchue et levée deux fois en sautoi* [46] ». Notons que celles apposées sur ces procès verbaux ont une petite particularité... elles sont soutenues par une Aigle à deux têtes ! L'Aigle à deux têtes étant a priori étrangère au blasonnement familial des Montmorency-Luxembourg, qui est traditionnellement soutenu par deux anges [47], sa présence ne s'explique que par des raisons maçonniques. On remarquera que dans ce sceau, probablement commandé à un graveur peu au fait des usages l'Ordre, l'Aigle enserre un glaive, mais seulement à dextre... et présente un globe à senestre ! Preuve que dans la culture héraldique occidentale moderne, quand l'Aigle à deux têtes apparaît, le Saint-Empire n'est pas loin. (figure 21 [48])

Une dizaine d'années séparent la première tentative d'organisation de la Grande Loge autour d'un Conseil Suprême de Chevaliers Kadosh de sa transformation en Grand Orient de France. Il est donc naturel de trouver une continuité dans l'emblématique de ces deux corps maçonniques. Dans un cas comme dans l'autre, l'Aigle à deux têtes marquait bien la

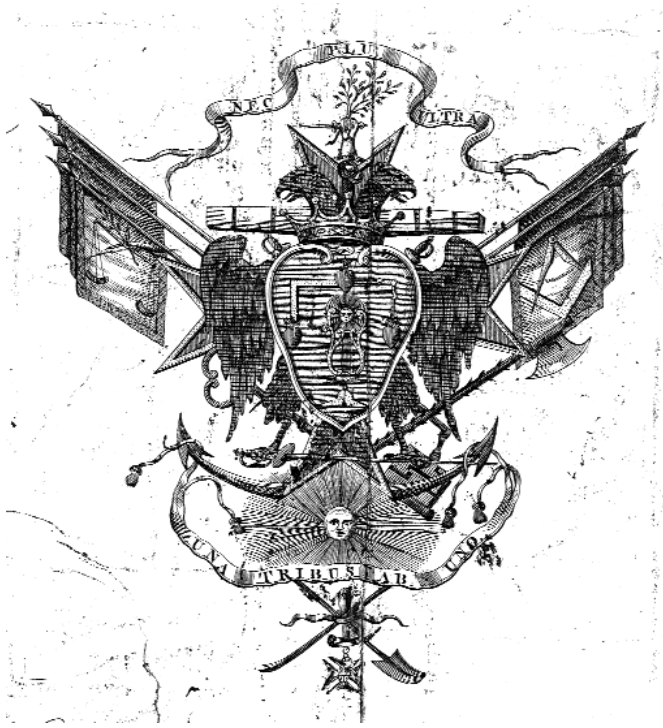
constater que l'on retrouve une aigle présentant presque le même dessin, mais sans couronne, dans le cul-de-lampe qui orne la page de titre des Constitutions d'Anderson de 1723. C'est au demeurant un motif emblématique extrêmement courant, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de suggérer l'autorité d'une institution.

45. On remarquera que cet écu a été gratté sur FM^5 27 et FM^5 28, mais FM^5 54 nous atteste que la planche de Nicole présente déjà ce blason.

46. Paul Filleul, *Le Duc de Montmorency-Luxembourg*, Labergerie, Paris, 1939, pp. 213-214. La devise est *Aplanos* et le cri : *Dieu aide au premier baron chrétien*. La référence donnée par Filleul sont les archives familiales des Montmorency-Luxembourg conservées au Château de Châtillon.

47. *Idem*.

48. Cliché pris sur BN FM^1 113, p. 128, mais là encore de nombreuses attestations sur BN FM^1 113 et BN FM^1 114.



22. En-tête du diplôme
par « Morin, Gd Insp ».

souveraineté à laquelle aspiraient ces organisations naissantes. L'emblème du « *grade par excellence* » fut donc quelques mois l'un des symboles de l'autorité du nouveau Grand Orient de France. Par la suite celui-ci, qui avait décidé de ne s'occuper – provisoirement – que des trois grades symboliques, considéra probablement que ce sceau rappelait trop l'emblématique des hauts grades et le remplaça par un soleil rayonnant, plus neutre d'un point de vue maçonnique.

1.2 – L'Aigle à deux têtes symbole de l'autorité d'Étienne Morin et des « Sublimes degrés de la plus haute Perfection »

Une autre filière maçonnique issue de la première Grande Loge de France utilise abondamment l'emblème de l'Aigle à deux têtes comme symbole de l'autorité maçonnique.
L'usage a fait baptiser *Rite de Perfection* le système maçonnique propagé aux Antilles par Étienne Morin entre 1763 et sa disparition en 1771. Les documents qui ont été conservés sur son activité et celle de ses successeurs montrent que l'Aigle à deux têtes y symbolisait la souveraineté des *Princes du Royal Secret Députés Inspecteurs Généraux*, les propagateurs et les gardiens du *Rite de Perfection*.
Le premier document est un brevet de Chevalier de l'Orient, délivré le 22 août 1767, au frère Alexis Delmas par le Conseil de Cayes-Fonds-de-l'Isle-à-Vaches à Saint-Domingue... et paraphé par "*Morin, Gd Insp*" [49].
Le sceau en tête du brevet – dont on peut donc penser qu'il symbolise l'autorité sous les auspices de laquelle il est décerné – présente en effet une belle Aigle à deux têtes. Cette composition héraldique, un peu chargée est une superbe eau-forte (figure 22) [50].
Morin nommera quelques Députés Inspecteurs Généraux dont Henry Andrew Francken. Dans le fameux manuscrit Francken, celui-ci authentifie le document en le paraphant comme "*R.S.t and Senior Dep.ty gr.d Insp.r overall Lodges, Councils, Chapters &c over the two Hemispheres – In Kingston in Jamaica In the year of light near the B.B. 7783*". Outre sa

49. Sur ce document exceptionnel, voir : P.M., *art. cit., Nouvelles Lumières…*, p. 128 et fac-similé de l'ensemble du document en annexe III, p. 155.
50. Ce brevet est aujourd'hui conservé aux Archives du G.O.D.F. grâce au don généreux du Docteur Chatillon, grand collectionneur de pièces relatives aux Antilles.



23. Sceau de Hays.

signature, cette certification est accompagnée d'un sceau qui représente l'emblème de l'autorité dont Francken était investi... là encore une magnifique Aigle à deux têtes[51].

Francken à son tour élèvera à cette dignité plusieurs frères dont Moses Michael Hays. Hays se montrera un adepte zélé de la Maçonnerie de Perfection et œuvrera à sa diffusion aux États-Unis en y nommant plusieurs Députés Inspecteurs Généraux. La patente de Député Inspecteur Général délivrée par Hays à Abraham Forst en 1781 a été conservée. Le sceau, qui accompagne la signature de Hays et atteste de sa qualité et de son autorité, ne nous surprendra pas ! (figure 23[52])

Aux Antilles et aux États-Unis, à la fin du XVIII^e^ siècle, l'Aigle à deux têtes apparaît bien comme l'attribut de l'autorité des fameux *Députés Inspecteurs Généraux*.

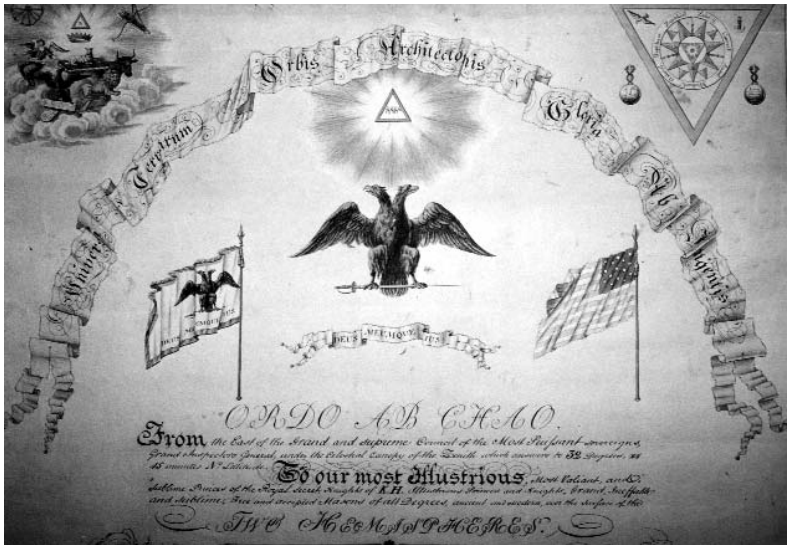
Dans la Maçonnerie française des années 1760 aux années 1780 ou dans son surgeon qu'implantera « aux Amériques » Étienne Morin, l'Aigle à deux têtes s'impose comme le symbole de l'autorité et de la souveraineté maçonniques. On doit souligner la permanence du dessin de tous ces sceaux, jusque dans les détails, qui atteste leur origine commune dans le Grand Conseil de la première Grande Loge de France et au-delà dans le premier Conseil Suprême des Chevaliers Kadosh implanté à Metz en 1761. Rappelons que ce premier Conseil Suprême se considérait comme investi d'une autorité supérieure à celle de la Grande Loge elle-même[53].

---

51. Fac-simile dans Baynard, *History of the Supreme Council 33°*, Boston, 1938, p. 59. Le manuscrit Francken de 1783 est en fait une copie de 1794, mais nous n'avons pas de raison de douter de sa fidélité. Par ailleurs, la reproduction de Baynard montre bien que ce sceau présente globalement le même dessin que nos autres occurrences ; malheureusement, elle ne permet pas de lire les détails de la composition, et notamment en quoi il pourrait s'en différencier : écu brochant ou devises particulières.

52. La pièce est conservée dans les collections de la Grande Loge de Pennsylvanie et présentée en fac-simile dans Julius P. Sachse, *Ancient Documents relating to the A. and A. Scottish Rite*, Philadephie, 1915. Pour des questions de lisibilité nous reproduisons le sceau tel que redessiné par Sachse.

53. Voir : P.M., « Nouvelles Lumières... », *art. cit.*, p. 129.



24. En-tête du diplôme de 33e de Dalcho.

2. L'Aigle à deux têtes blason du 33e et dernier degré

C'est en mai 1801 que fut inauguré le premier *Suprême Conseil du 33e et dernier degré du Rite Ancien et Accepté* à Charleston. John Mitchell et les frères fondateurs étaient incontestablement revêtus de la qualité de Députés Inspecteurs Généraux et Princes du Royal Secret, 25e et dernier grade du Rite de Perfection.
Mais à ce jour, nul ne connaît l'origine et la légitimité du passage des 25 grades du Rite de Perfection aux 33 grades du Rite Ancien et Accepté. Pour ce qui nous intéresse directement on peut simplement noter que le nouveau 33e grade conserva l'emblème de l'Aigle à deux têtes ; comme auparavant les Princes du Royal Secret avaient maintenu l'emblème des Grands Inspecteurs Grands Élus Chevaliers Kadosh.
Le grade terminal change mais le symbole de l'autorité reste l'Aigle à deux têtes ! L'innovation apportée par les tout récents « 33e » est la simplification du motif. Ainsi, le diplôme de « 33e » délivré à Frédérick Dalcho le 25 mai 1801 et qui paraît bien être le premier document connu du nouveau *Rite Ancien et Accepté* s'orne d'une simple Aigle à deux têtes enserrant un glaive. La croix pattée, les drapeaux et meubles divers supportant, soutenant et timbrant l'Aigle, ainsi que l'écu brochant ont disparu. (figure 24 [54])
Cette simplification de l'emblème se confirme dans les autres documents publiés par la nouvelle organisation maçonnique. Ainsi, la fameuse circulaire de 1802 qui rend compte des événements de 1801 et annonce à la communauté maçonnique internationale l'existence du Suprême Conseil est scellée d'un sceau portant l'Aigle à deux têtes simplifiée. Le sceau utilisé est des plus rudimentaires et il faut vraiment être averti pour voir notre majestueux rapace dans l'espèce de griffon bicéphale qui figure en timbre à sec sur le document ! [55]
Cette simplification de l'emblème s'explique peut-être tout bonnement par la modestie des moyens du premier Suprême Conseil à ses débuts.

---

54. Ray Baker Harris, *History of the Supreme Council 33°… Southern Juridiction USA 1801-1861*, Washington, 1964, planche 2.
55. Sur la circulaire de 1802, voir : Alain Bernheim : « Le "Bicentenaire" des Grandes Constitutions de 1786 : Essai sur les cinq textes de référence historique du Rite Écossais Ancien et Accepté », *Renaissance Traditionnelle* n° 68, présentation, pp. 251-256 et fac-simile, pp. 277-282.

On pourra toujours avancer que l'économie de moyens et la simplicité marquent un retour à l'héraldique traditionnelle ! Heureusement, par la suite, le Suprême Conseil de Charleston adopta une Aigle à deux têtes avec un dessin plus satisfaisant. (figure 25 [56])

Outre ce dessin simplifié le premier Suprême Conseil va définitivement attacher à notre emblème la devise *Deus Meumque Jus*. Les documents que nous avons rencontrés jusqu'à présent peuvent-ils nous éclairer sur l'origine de cette devise ?

Notre Aigle à deux têtes maçonnique a porté plusieurs devises depuis son apparition au début des années 1760.

En 1763, le sceau de Boucher de Lénoncourt ne présente que la devise des Kadosh *Nec plus Ultra*.

En 1767, l'en-tête du document signé par Étienne Morin conserve en timbre la devise des Kadosh mais en ajoute une deuxième *Una tribus ab Uno*.

Hays affiche lui comme autre devise *Hoc solim modo honor*.

La seconde devise de Franken n'est malheureusement pas lisible sur la reproduction que présente Baynard. On pourrait faire l'hypothèse que ces secondes devises sont des caractéristiques personnelles prises par chaque « Prince Maçon ». De même l'écu brochant sur l'Aigle à deux têtes, qui est particulier à chacun des sceaux (Cœurs réunis en harmonie par les outils de la Maçonnerie pour le sceau de Morin, Senestrochère cantonné de deux étoiles pour Hays), est peut-être une autre caractéristique ou du détenteur du sceau ou du *Conseil Suprême* auquel il se rattache.

D'où vient alors le *Deus meumque Jus* ?

On sait qu'il s'agit là de la devise des souverains britanniques [57]. Par quels chemins mystérieux est-elle devenue aussi celle des Suprêmes Conseils du Rite Écossais Ancien et Accepté ?

---

56. Document issu du Suprême Conseil de Charleston, daté de septembre 1813 et paraphé par de la Motta, fac-simile dans Baynard, *op. cit.*, p. 59.

57. "Devise des rois d'Angleterre. Ce fut vers l'an 1340 que le roi Édouard III, voulant faire valoir ses prétentions sur le royaume de France, mit au bas de son écu, sous les armes de France et d'Angleterre écartelées, ce cri que l'on y voit encore, pour exprimer sa confiance en Dieu et dans la justice de sa cause (Saint-Allais)", Alphonse Chassant & Henri Tausin, *op. cit.*, T. I, p. 74.

Notre hypothèse est que *Deus meumque jus* serait la devise particulière adoptée par Francken. Il l'aurait faite sienne en hommage au souverain qui avait fait d'un modeste émigré à la Jamaïque un sujet britannique et un fonctionnaire de l'Empire. Quoi de plus naturel que d'adopter la devise de sa nouvelle patrie. Cependant nous reconnaissons que cette hypothèse peut paraître un peu curieuse et que nous n'avons, pour le moment, aucun document pour l'appuyer. Il faudrait pouvoir établir que sa première attestation est dans le sceau de « Prince Maçon » de Francken. Cela suppose d'examiner l'original de la certification du fameux manuscrit Francken reproduite par Baynard, ou d'autres documents que pourraient conserver les archives américaines sur son activité maçonnique.

Par la suite, les zélateurs du Rite de Perfection puis du Rite Écossais Ancien Accepté auraient adopté le sceau et la devise transmis par Francken, sans forcément distinguer ce qui relevait de l'emblématique du rite et des attributs propres à l'un de ses principaux animateurs.

Quant au *Nec plus ultra* des Kadosh, il fut remplacé en 1801 par *Ordo ab Chao*[58]. Mais sur ce point la circulaire de 1802 fournit peut-être une explication, en soulignant qu'il était devenu nécessaire de mettre un peu d'ordre dans les multiples systèmes de hauts grades.

L'Aigle à deux têtes enserrant un glaive (en version "simplifiée") deviendra l'emblème des Suprêmes Conseils, mais le motif original – qui jalonne la transmission des Kadosh de Metz en passant par Etienne Morin, Francken et les Députés Inspecteurs Généraux américains – restera en usage. On le retrouve dans beaucoup de documents du Rite Écossais Ancien et Accepté dans la première moitié du XIX^{e} siècle, notamment comme sceau. En tout cas, à partir de ce tout début du XIX^{e} siècle et jusqu'à nos jours, l'Aigle à deux têtes se confondra en Maçonnerie avec ce Rite et les Suprêmes Conseils qui l'administrent.

Pour des raisons diverses, le Rite Ecossais Ancien et Accepté va devenir le système de hauts grades le plus pratiqué dans le monde. Des Suprêmes Conseils vont être créés et s'implanter dans de très nombreux pays. Ils

58. Il est au demeurant curieux de constater que Alphonse Chassant et Henri Tausin ne trouvent aucun antécédent à cette belle devise dans leur *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*.

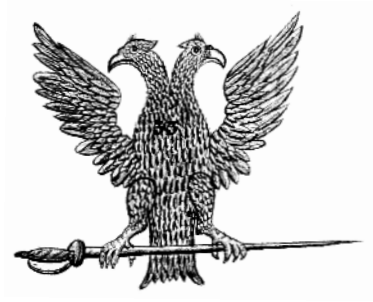
porteront bien haut l'étendard de l'Aigle à deux têtes. Mais notre emblème majestueux va se trouver confronté à des contextes culturels ou symboliques bien différents. Son dessin et son usage héraldique vont être marqués par les différents climats maçonniques où l'a porté son vol.



25. Sceau du Suprême Conseil de Charleston au début du XIX[e] siècle

— ANNEXE I —

LE PREMIER AIGLE À DEUX TÊTES DU SUPRÊME CONSEIL EN FRANCE [1]



Le Suprême Conseil se constitue en France à l'automne 1804 [2]. Le procès verbal de la première séance officielle, le 22 octobre 1804, affiche un dessin à la plume de l'Aigle à deux têtes qui est la première attestation de l'emblème du rite en France.

1. Livre d'Architecture du « Suprême Conseil du 33e degré pour l'Empire Français », 1804-1812, Archives du Suprême Conseil de la Juridiction Sud des États-Unis d'Amérique, House of the Temple, Washington. Nous remercions notre ami Art de Hoyos, Grand Archiviste du Suprême Conseil, de nous avoir autorisé à reproduire ces documents importants.

2. Voir, Pierre Mollier : « Naissance et essor du Rite Écossais Ancien Accepté en France : 1804-1826 », in *1804-2004 Deux siècles de Rite Écossais Ancien Accepté en France*, Dervy, 2004, pp. 70-113.

— ANNEXE 2 —

SCEAU DU SUPRÊME CONSEIL DE 1805 À 1815[1]



ordo ab chao

Séance Du 8 j:. du 5me mois 5806.

Peu après, probablement au cours de l'année 1805, ou même début 1806, un dessin plus travaillé est élaboré et gravé pour réaliser un sceau humide. C'est celui que l'on va retrouver sur tous les documents du Suprême Conseil jusqu'en 1815.

1. *Idem*.

— ANNEXE 3 —

EN-TÊTE DES DIPLÔMES DE 32e ET 33e SOUS L'EMPIRE



Parallèlement, le Suprême Conseil fait graver un magnifique diplôme, pour les 32e et 33e, dont l'en-tête présente une iconographie assez sophistiquée autour de l'Aigle et de l'Aigle à deux têtes.